



Appui aux politiques publiques



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE



Bien-être des animaux :
la Science pour éclairer les Politiques publiques



© Christophe Maître, INRAE

Les travaux menés par INRAE ont notamment montré que les conditions d'élevage précoce sont un facteur déterminant du comportement des animaux.

DANS CE DOSSIER

- PAGE 4** Stress et comportement chez les animaux d'élevage : de nouvelles connaissances pour la réglementation
- PAGE 5** Une communauté scientifique pluridisciplinaire sur le bien-être animal
- PAGE 7** 2017, le Centre national de référence pour le bien-être animal
- PAGE 9** Entre Science et Politiques publiques : avancées et perspectives

Dossier préparé par Giovanna Pinaud et Gisèle Parfait de la DAPP et Alain Boissy du département PHASE.

Photo de couverture : © Milachka - stock.adobe.com

Bien-être des animaux : la Science pour éclairer les Politiques publiques

Si le bien-être animal constitue désormais une attente pressante dans nos sociétés, la problématique est apparue dès les années 60 en réaction aux conditions d'élevage intensif développées pour optimiser les pratiques et accroître la rentabilité économique aux dépens des animaux. C'est à partir des années 80 et sous l'impulsion de quelques chercheurs pionniers, que la thématique du bien-être animal a commencé à être prise en compte à INRAE. Ce dossier retrace les grandes étapes de l'investissement de l'Institut dans cette thématique, par la Recherche et en appui aux politiques publiques associées...

L'industrialisation des productions animales amorcée au cours des Trente Glorieuses a permis de répondre au besoin immédiat de nourrir la population française de l'après-guerre. Les exigences de production, d'optimisation et de rentabilité des pratiques et des infrastructures associées ont rapidement révélé leurs limites, les animaux manifestant des difficultés d'adaptation aux conditions intensives d'élevage et d'abattage. Baisse

de performances et de résistance aux maladies, altération de la qualité des produits animaux, manifestations de comportements anormaux ou non désirés, étaient autant de symptômes d'un système mal-adapté. Ainsi, toutes ces manifestations zootechniques, sanitaires, physiologiques et comportementales ont alerté le grand public sur la question du stress des animaux en élevage et par la suite, sur la question de leur bien-être. Le besoin de

connaissances scientifiques et techniques sur ces nouvelles questions de recherche a conduit à la constitution dans les années 90 d'une communauté scientifique pluridisciplinaire autour du concept de bien-être animal (BEA) à INRAE. Les travaux réalisés ont permis à cette communauté une reconnaissance internationale depuis près de trente ans et ont contribué à la mise œuvre de réglementations et de politiques publiques nationales et européennes.

➤ Stress et comportement chez les animaux d'élevage : de nouvelles connaissances pour la réglementation

Les techniques modernes d'élevage, de transport et d'abattage ont fait l'objet à partir des années 70 d'un encadrement par une réglementation visant entre autres, à protéger les animaux d'élevage. Sous l'impulsion notamment des associations de protection animale, cette réglementation s'est traduite en France dans le Code rural, ainsi qu'en Europe par la mise en place des premières directives dédiées. Très vite, l'Europe s'organise pour intégrer la

Science dans le débat sur la protection animale et dans l'élaboration des directives. Le comité vétérinaire européen est créé avec la participation de chercheurs d'INRAE.

Pour mettre en place de nouvelles normes et des pratiques d'élevage moins contraignantes pour les animaux, encore fallait-il mieux comprendre le stress chez les animaux d'élevage. Des travaux spécifiques en comportement animal et en physiologie du stress sont alors encouragés. Le besoin de connaissances scientifiques sur les capacités comportementales des animaux d'élevage était considérable, la science du comportement animal concernant principalement les animaux sauvages et de laboratoire.

Deux chercheurs de renommée internationale, Robert Dantzer, vétérinaire, et Jean-Pierre Signoret, agronome, alertent sur la nécessité de développer une approche scientifique du comportement animal. Il s'agissait de mieux comprendre les besoins des animaux, de proposer des conditions d'élevage plus adaptées et de disposer de connaissances scientifiques pour éclairer le débat public naissant sur le BEA. Ces travaux pionniers ont permis à la France de contribuer

activement à la recherche européenne et internationale.

Jean-Pierre Signoret a initié les premières études de comportement social, sexuel et maternel à l'INRAE entraînant avec lui une première génération de chercheurs¹. Robert Dantzer associé à Pierre Mormède va, quant à lui, développer une approche nouvelle du stress chez les animaux basée sur la psychoneuroendocrinologie. L'animal d'élevage, considéré jusque-là comme un outil de production, va devenir un objet d'étude scientifique à part entière.

En 1983, Marie-Christine Meunier-Salaün, universitaire, et Isabelle Veissier, vétérinaire, sont recrutées afin d'étudier l'adaptation comportementale respectivement des porcs et des ruminants à leurs conditions d'élevage.

D'autres recrutements vont alors se poursuivre² dans le domaine de l'éthologie et de la physiologie du comportement afin de renforcer l'étude des comportements et d'amorcer l'étude des facteurs de réactivité et de stress chez les animaux d'élevage.

¹ M.-F. Bouissou, P. Le Neindre, J.-M. Faure et P. Poindron

² A. Prunier, C. Leterrier, C. Terlouw, F. Lévy, A. Boissy, R. Nowak, A. Mills, X. Boivin, etc.



Françoise Médale
Cheffe du département physiologie animale et systèmes d'élevage (PHASE)

« Le département PHASE regroupe environ 1500 personnes dont 1060 INRAE. Une quarantaine de scientifiques s'y consacrent spécifiquement au bien-être animal. Dans les années 80, les premières recherches ont été lancées simultanément avec les premières réglementations européennes. Elles ont d'abord porté sur le stress animal, par des approches neurophysiologiques et comportementales. Puis la notion de *bien-être animal* a succédé à celle de *bien-être*, lorsque les émotions *positives* des animaux ont été démontrées. Les interactions sociales entre congénères sont très étudiées, ainsi que les conditions d'élevage précoce qui s'avèrent façonner le comportement et les personnalités des animaux. Le bien-être animal s'applique évidemment aussi aux animaux d'expérimentation, enjeu d'éthique majeur à INRAE.

Des indicateurs d'évaluation du BEA en élevage et en expérimentation ont été mis en place, et font l'objet d'améliorations continues, certaines pratiques ont été interdites, et des solutions alternatives recherchées, des formations et sensibilisation se sont multipliées vers les acteurs des filières. La création du CNR-BEA a incontestablement confirmé le positionnement français sur la scène européenne et favorisé le lien Science/Politique publique. »

Une réglementation européenne en faveur du bien-être animal

Depuis les années 80, une quinzaine de directives européennes en faveur du bien-être animal ont été mises en œuvre. La première, établissant des « normes minimales de protection » pour les animaux d'élevage, est promulguée en 1986 et concerne les poules pondeuses en batterie (Directive 86/113/CEE). Suivront des directives équivalentes pour le porc en 1991 (Directive 91/630/CEE) et le veau en 1997 (Directive 97/2/CE). Cette même année, le Traité d'Amsterdam intègre pour la première fois, en annexe, la protection et le bien-être des animaux en tant qu'être sensible (protocole n° 33). En 1998, entre en vigueur la première directive européenne « concernant la protection des animaux dans les élevages » dans leur ensemble (Directive 98/58/CE). Le Traité de Lisbonne encadrant actuellement le fonctionnement de l'Union européenne fait officiellement du bien-être animal un enjeu constitutif et fondamental de l'UE avec l'article 13 sur la protection du « bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles ». La législation européenne impose des obligations de moyens dits « minimum requirement », plus faciles à contrôler. C'est la directive de 2007 « fixant les règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande » (Directive 2007/43/CE), qui demande pour la première fois une obligation de résultat. Les premières directives européennes ont depuis été modifiées et sont en cours de réactualisation pour 2023/2024.



➤ Une communauté scientifique pluridisciplinaire sur le bien-être animal

À partir de 1992, les premières actions incitatives se mettent en place afin d'inciter les collaborations entre différentes équipes de recherche sur l'adaptation comportementale des animaux aux conditions d'élevage. Ces actions vont conduire à la structuration d'une communauté scientifique pluridisciplinaire autour de l'étude du bien-être animal. Les éthologistes, physiologistes et zootechniciens s'intéressaient alors au comportement des principales espèces animales d'élevage : ruminants, porcins et volailles. Des neurobiologistes, nutritionnistes et généticiens viennent renforcer et diversifier la communauté scientifique naissante et participent au développement de la science intégrative du bien-être animal. Ainsi, au début des années 2000, l'Institut comptait une vingtaine de chercheurs/ingénieurs dédiés à l'étude du comportement et du bien-être animal, auxquels s'ajoutaient quelques universitaires, et des écoles vétérinaires et d'agronomie.

DE LA RECHERCHE À L'EXPERTISE : LE RÉSEAU SCIENTIFIQUE AGRIBEA

La mise en place de ce processus de recherche collaborative a été pérennisée par la création en 1999 du réseau scientifique AgriBEA. D'abord interne à l'INRAE, ce réseau s'élargit très vite à d'autres acteurs de la recherche et du développement. Ainsi, des chercheurs du CNRS et d'universités, des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires et agronomiques s'associent aux ingénieurs des instituts techniques animaliers : Institut de l'élevage, IFIP, ITAVI puis IFCE. Ce réseau s'est ensuite ouvert aux associations de protection animale réformatrices.

Le réseau AgriBEA fédère alors 150 membres, dont la moitié de l'INRAE, jouant un rôle clé dans l'incitation des collaborations entre équipes. Il a mené à la construction d'une culture scientifique et à la diffusion des connaissances sur les capacités émotionnelles et cognitives des animaux d'élevage

permettant l'évaluation et l'amélioration de leur bien-être. Pour cela, le réseau s'est appuyé sur un dispositif de veille ainsi qu'une plateforme d'information en ligne afin de fournir des informations validées par la communauté scientifique. Les quelques vingt séminaires ainsi organisés ont amorcé un réel dialogue entre la Science, les

professionnels de l'élevage et les associations. La diversité des compétences scientifiques et techniques a fait du réseau une interface privilégiée pour les décideurs politiques. L'animation de ce réseau a permis de répondre à de nombreuses demandes d'expertises et des appels à projets nationaux et européens.



© Christophe Maître, INRAE

Entre recherche et expertise : 5 grands projets sur le bien-être animal impliquant des scientifiques INRAE

- Projet européen [Welfare Quality](#) (2004-2009) visant à l'élaboration d'un protocole d'évaluation du bien-être animal en ferme basé sur des indicateurs environnementaux et comportementaux, devenu une référence internationale ;
- Projet [Psy-sheep](#) (2011) financé par l'Agence nationale de la recherche étudiant l'altération de la sensibilité émotionnelle et des capacités cognitives et sociales induites par un stress précoce chez les moutons ;
- Participation au [groupe de travail « bien-être animal »](#) (2012) du comité d'experts spécialisé Santé Animal de l'Anses faisant suite à une demande de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) pour la création de guides de bonnes pratiques demandés par la réglementation européenne ;
- Programme européen [Prohealth](#) (2013) dont l'objectif est de trouver de nouvelles solutions pour garantir la santé et la durabilité des systèmes d'élevages des animaux monogastriques (volailles et porcs).
- Projet européen [PPILOW](#) (2019-2024) ayant pour but de valider des systèmes d'élevage en plein-air biologiques et à faibles intrants pour améliorer le bien-être des volailles et des porcs.

LE RÉSEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE-BEA AVEC LA FILIÈRE DE L'ÉLEVAGE

Le réseau AgriBEA a généré l'intérêt des filières pour le bien-être animal. Pour consolider cet intérêt naissant, les Instituts techniques ont créé en 2007, le réseau mixte technologique bien-être animal et systèmes d'élevage (RMT-BEA) en lien avec le réseau AgriBEA et piloté par l'Institut de l'élevage. Labélisé par le ministère en charge de l'agriculture, le réseau rapproche les acteurs du développement (Idele, IFIP, ITAVI), de la recherche finalisée (INRAE, Anses), les organismes publics et privés de formation et la filière élevage. Son objectif : faciliter le



Isabelle Bouvarel
Directrice de l'ITAVI

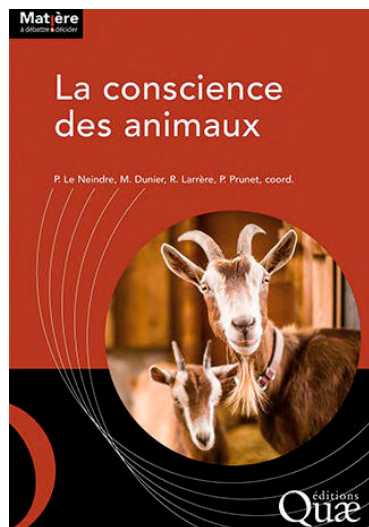
« L'ITAVI est un institut technique qui accompagne les professionnels des filières avicole, cunicole et piscicole. Après les priorités d'autosuffisance alimentaire et de rentabilité des élevages de l'après-guerre, émergent dans les années 90 les questions d'environnement et celles du bien-être animal. Leur prise en compte se traduit dans les directives européennes et la réglementation, qui vont par exemple fixer des normes pour les animaux et les bâtiments d'élevage. L'Unité mixte technologique BIRD ITAVI/INRAE créée à Nouzilly en 2006 nous aide à penser une filière avicole plus durable. En 2017, le CNR-BEA qui associe la Recherche, les instituts techniques et la puissance publique va faciliter la prise en charge d'expertises complexes.

Satisfaire l'exigence des consommateurs, des ONG et les distributeurs en matière de bien-être animal, garantir un même niveau d'exigence dans les produits transformés et la restauration collective, maintenir les élevages sur le territoire français alors que des investissements conséquents et des changements de pratiques exigeant du temps et des connaissances sont nécessaires, autant de défis qui exigent une bonne coopération. »

transfert des résultats de la recherche vers les acteurs de terrain.

Des projets nationaux, financés par le ministère en charge de l'agriculture, ont ainsi favorisé l'innovation et le développement de compétences. Cette collaboration a donné lieu à des outils pour l'évaluation du bien-être animal dans l'élevage, le transport et l'abattage. En 2020, le concept de « One Welfare » a rapproché bien-être animal et qualité de vie des humains par une vision intégrée du bien-être.

Les réseaux AgriBEA et RMT-BEA ont accompagné la loi réformant le statut juridique des animaux dans le Code civil (2015) et la première Stratégie française en faveur du bien-être animal portée par le ministère en charge de l'agriculture. Ces deux réseaux ont été remplacés par le réseau mixte technologique « One Welfare » remplacé par le réseau qui œuvre pour une approche intégrée du bien-être à la fois des animaux et des humains qui les élèvent.



Conscience animale et douleurs animales : deux expertises scientifiques collectives pilotées par INRAE

À la demande des pouvoirs publics français et européens, INRAE a coordonné deux expertises scientifiques collectives (ESCo), l'une sur les [douleurs animales](#), l'autre sur la [conscience animale](#). Pilotées par Pierre Le Neindre, aujourd'hui chercheur émérite de l'Institut dans les domaines de l'éthologie et de la science des comportements, ces ESCo se sont appuyées sur des connaissances biologiques, éthiques, économiques et réglementaires.

La première ESCo répondait en 2009 à la demande des ministères de l'Agriculture et de la Recherche. Coordinée par la Délégation à l'expertise scientifique collective à la prospective et aux études (DEPE), elle a mobilisé une vingtaine d'experts de différents domaines, pour moitié INRAE. L'objectif était de faire l'état de l'art des connaissances sur les douleurs des animaux d'élevage et en particulier : comment les identifier, les évaluer, les traiter et les réduire ? Ce travail a permis in fine d'identifier des pratiques alternatives qui limitent voire suppriment la douleur dans les systèmes d'élevage.

En 2015, INRAE s'est vu confier par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) une nouvelle ESCo sur la conscience des animaux. La DEPE a coordonné le travail de 17 experts dont 9 scientifiques INRAE qui ont effectué une revue critique de la littérature sur les formes de conscience chez les animaux. Outre une capacité à éprouver des émotions, à gérer des situations complexes et à évaluer leurs savoirs, les animaux peuvent planifier des actions par rapport à leur expérience du passé ou leurs attentes futures, et peuvent également gérer des relations sociales complexes. L'étude des niveaux et des contenus de la conscience chez les animaux devient un enjeu scientifique important en raison de la complexité du sujet et des controverses qu'il ne manque pas de susciter.



➤ 2017, le Centre national de référence pour le bien-être animal

L'Union européenne lance en 2012 la *Stratégie pour la protection et le bien-être des animaux (2012-2015)* et incite les États membres à créer des centres de référence pour le bien-être animal. L'objectif est de promouvoir des mesures incitatives pour faciliter l'application de la réglementation, une meilleure diffusion des connaissances et des innovations et un accès plus facile à la formation.

Ainsi dès 2014, les pouvoirs publics français ont inscrit le projet de création d'un centre de référence pour le bien-être animal dans la Loi d'avenir pour l'agriculture. Le Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA), créé par le Ministère en charge de l'agriculture en 2017, est la première action de la *Stratégie de la France pour le bien-être des animaux (2016-2020)*.

pratiques plus respectueuses du bien-être animal et d'appuyer les politiques publiques en la matière, en cohérence avec les orientations européennes. Il a pour mission de valoriser et diffuser les connaissances et les innovations, d'éclairer les politiques publiques par une expertise technico-scientifique, et de promouvoir la formation en matière de bien-être animal.

INFORMER ET FORMER LES ACTEURS DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Afin d'accompagner l'évolution des pratiques, le CNR BEA anime une [plateforme de ressources](#) regroupant des informations réglementaires et des connaissances scientifiques et techniques consolidées. La base de données de cette plateforme est enrichie grâce à un important travail de veille et de collecte partagée entre les organismes de recherche, de transfert et de formation, qui prolonge la veille développée par le réseau scientifique AgriBEA. Les actualités sélectionnées sont diffusées sur le [site internet](#) du CNR BEA et par une newsletter adressée fin novembre 2021, à près de 800 abonnés. Désormais, la plateforme de ressources et la newsletter sont également diffusées en anglais afin de promouvoir les activités françaises en faveur du BEA. L'acquisition de connaissances et compétences est



Alain Boissy
Directeur de recherche à l'UMR Herbivores et directeur du Centre national de référence du bien-être animal (CNR-BEA)

« J'étudie le comportement des animaux d'élevage et leurs capacités émotionnelles et cognitives depuis plus de 30 ans, et j'ai vu monter la question du bien-être animal. Après-guerre la production animale intensive répondait aux besoins alimentaires de l'époque, l'animal étant alors une "matière première". Les baisses de performances et les comportements anormaux des animaux, les crises sanitaires et les conditions d'élevage et d'abattage de masse ont révélé les limites du système. Sous la poussée des associations de protection animale et pour accompagner la mise en place d'une réglementation européenne, une science internationale du bien-être animal émerge, tout d'abord tournée vers les comportements et la physiologie du stress des animaux, puis vers leurs émotions et leurs états mentaux. En France, à partir des années 1995 et sous l'impulsion d'INRAE, une communauté scientifique pluridisciplinaire s'est développée via le réseau AgriBEA ouvert aux associations de protection animale, et s'est élargie avec le Réseau Mixte Technologique BEA qui associait des professionnels de l'élevage. Le CNR BEA créé en 2017 soutient une dynamique collaborative pour diffuser la connaissance et accompagner les pouvoirs publics. Sa finalité : une meilleure prise en compte du bien-être de tous les animaux, dont l'Humain est responsable. »



Porté par INRAE, le CNR BEA fédère les acteurs de la recherche, du développement et de la formation en bien-être animal : INRAE, l'Anses, les quatre instituts techniques agricoles du réseau ACTA et les quatre établissements d'enseignement vétérinaire. Le comité de direction regroupe les représentants de ces organismes. Le CNR BEA reçoit une dotation annuelle du ministère en charge de l'agriculture. Ses actions sont en premier lieu à destination des pouvoirs publics, des organismes publics et privés de R&D, de l'ensemble des filières animales d'amont et d'aval et des associations de protection animale. Tous ces acteurs sont rassemblés au sein d'un comité consultatif. L'ambition du CNR BEA est d'accompagner les filières animales françaises dans des changements de



© Christophe Maître, INRAE

renforcée par l'accès à la formation initiale et continue. Le CNR BEA ne dispense pas d'apprentissage à proprement parlé. Il s'associe à la [Chaire partenariale Bien-Être Animal](#), créée en 2018 à la demande du ministère en charge de l'Agriculture et animée par VetAgro Sup qui développe des formations s'adressant aux vétérinaires, aux éleveurs et au grand public. La Chaire BEA a aussi une activité de diffusion d'informations et d'actualités, à destination d'un public très large. Le CNR BEA et la Chaire BEA s'associent pour diffuser le bon niveau d'information au bon public.



Charlotte Dunoyer
Cheffe de l'unité
risques liés la santé,
à l'alimentation et
au bien-être des
animaux à l'Anses

« Au sein de la direction évaluation des risques de l'Anses, l'unité que j'anime se consacre aux risques liés la santé, à l'alimentation et au bien-être des animaux. Vétérinaire d'origine, j'ai démarré dans le secteur de l'alimentation animale pour animaux d'élevages, puis dans celui de questions sanitaires liées à la faune sauvage à la Fédération nationale des chasseurs, avant de rejoindre l'Anses en 2011.

L'unité totalise 10 personnes dont une à deux coordonnent les expertises sur le bien-être animal, thème introduit en 2011. À chaque saisine, nous constituons un groupe d'experts et avons souvent recours à des scientifiques d'INRAE. Une expertise collective et contradictoire dans ce domaine dure de 6 mois à 3 ans, et peut porter soit sur des guides de bonnes pratiques, soit sur des questions d'évaluation de risques. Le comité d'experts spécialisé (CES) Santé et Bien-être des animaux a dû établir le socle de ses travaux d'expertise sur le bien-être animal en adoptant des fondamentaux centrés sur l'animal et ses ressentis : définitions, indicateurs, type de recommandations, etc. L'Anses est membre du Centre national de référence pour le Bien-Être Animal auprès d'INRAE. Nous nous organisons actuellement pour mieux nous répartir les demandes du Ministère en fonction de leur nature. »

ÉCLAIRER PAR L'EXPERTISE

L'expertise que fournit le CNR BEA aux organismes commanditaires, apporte un appui scientifique et technique grâce à un réseau de plus d'une centaine d'experts. Le CNR BEA veille à assurer, tant que faire se peut, une diversité des experts pour permettre la prise en compte de l'ensemble des disciplines et intérêts concernés. La procédure de saisie du Centre a été réfléchi et formalisée pour garantir l'adéquation entre la commande et le rendu. Les demandes d'expertises, qui concernaient majoritairement les animaux de rente depuis la création du CNR BEA, se sont élargies récemment aux animaux de compagnie. Le CNR BEA a été défini comme organe d'expertise de l'Observatoire de la protection des carnivores domestiques lancé en mai 2021 par le ministre

de l'Agriculture et de l'Alimentation. Outre la réponse à des demandes des pouvoirs publics, des « autosaisines » relatives à des sujets d'actualité sont également réalisées. Concernant la scène européenne, le CNR BEA s'est rapproché de ses homologues européens en Suède, Finlande, Italie et Grèce, et interagit avec les trois nouveaux centres de référence européens, dédiés aux [porcs](#), aux [volailles et autres petits animaux d'élevage](#), et aux [ruminants et équins](#). Les liens avec les centres européens sont d'autant plus facilités qu'INRAE et l'Anses sont partenaires des centres dédiés respectivement aux ruminants et équins, aux volailles et aux autres petits animaux d'élevage. Une stratégie globale d'expertise entre le CNR BEA et les centres européens de référence est en cours d'élaboration.

L'Anses et le Centre national de référence pour le bien-être animal : deux institutions nationales pour l'expertise publique

L'Anses organise également des comités d'experts spécialisés (CES) qui réalisent des évaluations et des expertises en collaborant notamment avec les experts d'INRAE. En 2018, le CES *Santé Animale* devient le CES Santé et Bien-être des animaux (SABA). Ce dernier est complété par des groupes de travaux temporaires pour répondre à des demandes spécifiques. Saisis régulièrement par les pouvoirs publics, le CES SABA et le CNR BEA s'assurent de la cohérence de la répartition des questions soulevées. Les questions relatives à l'évaluation de risques sont réservées, dans tous les cas, au CES SABA.



© Hugues Caillat, INRAE



© AdobeStock/Ingo Bartussek



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en soutien à la recherche en faveur du bien-être animal



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est convaincu que l'amélioration du bien-être animal est un facteur d'avenir pour les filières animales européennes en adéquation avec la forte et croissante attente sociétale sur le sujet. Il est nécessaire de faire évoluer la législation relative au bien-être animal à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques, notamment sur les mécanismes de la douleur. Programmée dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, la création en 2017 d'un Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA) a été la première action portée par la stratégie nationale pour le bien-être animal 2016-2020. Le CNR BEA est porté par l'INRAE, la convention cadre a été signée le 28/02/2017 pour 5 ans (2017-2021), par INRAE, 4 instituts techniques agricoles (Idele, IFIP, IFCE et ITAVI) représentés par l'ACTA, les 4 ENV (VetAgroSup, ENVA, Oniris, ENVT) et l'Anses. La DGAL apporte depuis sa création un soutien financier. À l'issue de sa première mandature, la DGAL félicite le CNR BEA pour son travail d'expertise et l'invite à poursuivre son travail de diffusion de la connaissance auprès des parties prenantes. Elle affirme la nécessité de pérenniser le CNR BEA. Elle considère que le modèle du CNR BEA devrait être valorisé au niveau européen, alors que l'Union européenne est en pleine rénovation de sa réglementation sur le bien-être animal. Enfin, la DGAL attend du CNR BEA qu'il soit un acteur majeur dans la construction de la nouvelle stratégie nationale pour le bien-être des animaux actuellement en cours d'élaboration.

Entre Science et Politiques publiques : avancées et perspectives

La communauté scientifique pour le bien-être animal à INRAE regroupe une soixantaine de chercheurs répartis dans les départements [Physiologie animale et Système d'élevage](#), [Génétique animale](#), [Santé animale](#) et [Action transition et Territoires](#). Depuis 2019, le [méta-programme Santé et bien-être des animaux en élevage \(SANBA\)](#) soutient également les approches inter et transdisciplinaires entre les départements. Les sciences humaines et sociales y sont encore peu représentées alors que de telles compétences sont cruciales pour faire de ces recherches un enjeu sociétal abouti.

Globalement, les scientifiques ont permis des avancées majeures sur la connaissance en matière de bien-être animal en participant activement sur la scène internationale au développement de la discipline. Le portail HAL INRAE recense ainsi quelques 600 publications dans une revue, une soixantaine de rapports et 600 communications dans un congrès et une quarantaine d'ouvrages, qui témoignent du dynamisme de ce thème dans la communauté scientifique. Des travaux pionniers ont montré la nature sensible des animaux et leurs compétences cognitives. Non seulement ils ressentent des émotions négatives,

mais ils recherchent activement des expériences émotionnelles positives. INRAE a par ailleurs été mandaté par l'EFSA pour conduire une expertise collective autour de la conscience des animaux. Plusieurs chercheurs ont ainsi participé à la réactualisation de la définition intégrée du bien-être animal (Anses, 2018) qui met en avant l'expérience psychique des animaux et leurs besoins comportementaux. L'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances permet d'accompagner les politiques publiques consacrées à la protection et au bien-être des animaux. Pour ne citer que quelques exemples

Le bien-être des animaux utilisés en expérimentation à INRAE

Le bien-être animal à INRAE n'est pas exclusivement traité du point de vue de l'élevage mais également dans le cadre de l'expérimentation animale. L'utilisation d'animaux à des fins scientifiques nécessite une démarche éthique exigeante. Cette démarche est régie par la règle « des 3 R » (réduire, raffiner, remplacer) afin de minimiser la douleur et la souffrance des animaux dans le contexte des expérimentations. Outre les aspects de sécurité biologique et d'éthique, l'application sur le terrain de la réglementation en matière de protection animale est assurée par la structure de bien-être animal pour chacune des unités expérimentales d'INRAE. Afin de garantir la qualité de vie des animaux élevés pour être utilisés en expérimentation, le CNR BEA apporte ses compétences et son expérience pour accompagner au sein des structures de bien-être animal la conception et la mise en œuvre de grilles d'évaluation du bien-être sur l'ensemble des animaux élevés au sein des unités d'INRAE.



des avancées réalisées, la modification des conditions de logement des veaux de boucherie, l'interdiction de la castration des porcelets mâles, les mesures de protection des animaux au moment de l'abattage. Aux indicateurs caractérisant le BEA à la ferme se sont ajoutés des indicateurs centrés sur les animaux issus du projet européen Welfare Quality®. La

communauté scientifique apporte ses connaissances et compétences et assure une interface avec les acteurs du bien-être animal. Les méthodes innovantes de formation et d'information mises en place dans le cadre des réseaux AgriBEA et RMT-BEA puis du CNR BEA ont permis de soutenir les professionnels du secteur de l'élevage et de la médecine

vétérinaire afin d'amorcer des changements de pratiques en faveur du BEA. Un long chemin a été ainsi parcouru mais il reste encore beaucoup à faire : prendre en compte à la fois la relation du jeune animal avec l'éleveur et avec ses congénères et les capacités cognitives des animaux ■



© Dorothée Ledoux, VAS

La Stratégie française en faveur du bien-être animal

Afin de répondre à la demande citoyenne d'une meilleure prise en compte du bien-être des animaux, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a mis en place en 2016 la première [Stratégie de la France pour le bien-être des animaux \(2016-2020\)](#). Cet engagement s'est renforcé par un plan de [20 actions prioritaires](#) structurées en 7 objectifs :

- Connaître et innover, pour s'adapter à un monde en mouvement ;
- Faire des professionnels les premiers acteurs du bien-être de leurs animaux ;
- Poursuivre l'évolution des pratiques en faveur du bien-être des animaux ;
- Réaffirmer l'exigence de protection des animaux à l'abattoir ;
- Accompagner les éleveurs en grandes difficultés et pallier les défauts de soin ;
- Lutter contre l'abandon des animaux de compagnie et de loisirs ;
- Bien faire et le faire savoir.

Cette stratégie a été co-construite au sein du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire et végétale (CNOPSAV) qui rassemble des scientifiques, notamment d'INRAE, des représentants de l'élevage et des associations de protection animale. Elle s'intègre à la politique agro-écologique pour des élevages durables. Si les mesures mises en place concernent principalement les animaux d'élevage, elles ciblent également les animaux de compagnie, la filière équine et les animaux utilisés à des fins scientifiques.

Actuellement, le Ministère a relancé de nouvelles concertations entre toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale pour les cinq prochaines années.

▼



Luc Mounier
Enseignant-chercheur et coordinateur de la chaire bien-être animale à VetAgro Sup (Lyon)

▲

« Vétérinaire de formation, j'ai fait une thèse à l'INRAE de 2002 à 2005 sur le bien-être des taurillons. L'année suivante, j'ai rejoint l'école vétérinaire de Lyon où je me consacre au bien-être animal. Je suis convaincu que les scientifiques ont leur rôle à jouer pour mieux partager une approche « one health » du bien-être animal. La médiation scientifique est essentielle pour tisser des liens entre éleveurs, vétérinaires, chercheurs, associations, grand public, etc. En 2016, j'ai coordonné un mook bien-être animal suivi de l'édition de trois ouvrages de sensibilisation aux Éditions Quæ. En 2018, nous avons créé une chaire sur le bien-être animal à VetAgro Sup avec 3 missions : la production scientifique, la formation et l'information et la promotion des échanges entre acteurs. Nous avons des positions assez distinctes et coordonnées avec le Centre national de référence pour le BEA. Alain Boissy est membre de notre comité de pilotage et je représente les écoles vétérinaires au comité de direction du CNR-BEA depuis sa création en 2017. Le bien-être animal rentre vraiment dans les consciences, les pratiques et les politiques publiques. »

Collection appui aux Politiques publiques
Dir. de publication : Nicolas-de-Menthière
Dir. de collection : Gisèle Parfait
Conception et rédaction :
Giovanna Pinaud, Gisèle Parfait
Maquette et mise en page :
EliLoCom - www.elilocom.fr
Impression : Biprint



Direction de l'Appui aux Politiques Publiques
Centre siège d'Antony
1, rue Pierre Gilles de Gennes
92160 Antony

Rejoignez-nous sur :



<https://www.inrae.fr/>

**Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE